

Règlement Particulier des Défilés de Cosplay à Mad'Jap 2018

Article RP01 : Généralités

1.a) Le présent règlement régit le déroulement des défilés Cosplay Mad'Jap 2018 du samedi et du dimanche, ci-après désignés « défilé Standard ».

1.b) Le présent règlement précise les termes du Règlement Général des Défilés de Cosplay Mad'Jap 2018, ci-après désignés « Règlement Général ». Il peut-être complété ou modifié sans préavis.

1.c) La participation aux défilés Standard est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement, et du Règlement Général.

Article RP02 : Thèmes et Catégories

2.a) Les participants peuvent défiler dans des costumes représentant un personnage de dessin animé, de jeu-vidéo, de BD ou film, etc., dès lors que l'œuvre d'où est tirée le personnage est publiée officiellement.

2.b) Les participants peuvent défiler dans des costumes de leur invention, inspirés ou non de personnages existants, tiré d'un fanart ou créé de toutes pièces mais toujours dans les thèmes du festival (manga, anime, culture asiatique, comics, steampunk, films, série tv, jeux vidéo, jmusic, Sci-Fi, Medieval, Fantasy, Heroic-Fantasy).

Article RP03 : Horaires et Nombre de Participants

3.a) Les horaires des défilés sont les suivants :

- Le défilé standard du samedi a lieu le samedi 15 septembre de 14h à 16h.
- Le défilé standard du dimanche a lieu le dimanche 16 septembre de 14h à 16h.

3.b) Chaque défilé a une durée limitée :

- Les 2 défilés standards sont limités à une durée de **120 minutes**.
- Les Individuels disposent d'une durée de **1 minute 30** et les Groupes de **3 minutes** maximum.

3.c) Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation Cosplay, en amont comme sur place, en fonction du planning général du festival.

Article RP05 : Prix des Défilés

5.a) Les prix du défilé en catégorie « Individuel » sont :

- Prix de Prestation
- Meilleurs Costumes

5.b) Les prix du défilé « Groupe » sont :

- Prix de Prestation
- Meilleurs Costumes

5.c) Le nombre de prix reste à la discrétion de l'organisation cosplay, en fonction du nombre de participants

Article RP06 : Déroulement des Défilés

6.a) Après transformation de leur préinscription en inscription, les participants devront être présents au point checking, à l'heure indiquée par l'organisation Cosplay en amont par email.

6.b) Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et le mode de passage. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation Cosplay. Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, seront déclarés forfait.

6.c) En fonction des places disponibles, des inscriptions sur place seront possibles. La musique et les images de référence doivent être fournis par le participant ou le chef de groupe pour valider l'inscription.

6.c) Leur passage effectué, les participants seront invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

Article RP07 : Notation et Critères

Les critères de notation recommandés pour le festival sont les suivants :

Costume

- la ressemblance au personnage
- la qualité et la complexité de la réalisation du costume
- l'originalité du costume
- l'impression personnelle du jury

Prestation

- qualité de la prestation
- comportement des personnages (roleplay)
- originalité de la prestation
- impression personnelle du jury

Après l'annonce des résultats, les participants peuvent aller discuter de leur classement avec le jury.

Article RP08 : Accessoires et limitations

8.a) Chaque participant solo ou groupe est autorisé à avoir autant d'accessoires qu'il le souhaite, dans la mesure où :

- Ils sont placés sur scène par 3 staffs de l'organisation et les participants en moins de 30 secondes.
- Le poids de chaque accessoire n'excède pas 10 kilos.
- Ils sont retirés de scène par 2 staffs de l'organisation et les participants en moins de 30 secondes.

Les armes et accessoires tenus à la main ne comptent pas dans cette limite

8.b) Les participants sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur la scène. Ces accessoires doivent être solides et suffisamment stables pour être transportés sans soin particulier.

8.c) Les accessoires sont validés sur place par les organisateurs cosplay. Tout accessoire non validé ne sera pas autorisé sur scène. Les participants doivent veiller à ce que ces équipements ne sont pas trop lourds, nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs.

8.d) Les organisateurs de cosplay sont les seuls à décider si un accessoire correspond ou non aux règlements.

8.e) Il est possible d'utiliser un ou plusieurs staff EPIC dans la prestation scénique dans la limite de 3 staffs.

8.f) Il est demandé aux participants de préparer une prestation qui ne met en danger ni les staffs, ni les participants, ni le jury, ni le public.